

La pharmacie en MSP

Quelle place?
Quel formalisme?



*L'équipe au
Centre*

**JOURNÉE RÉGIONALE
FMPS**

6 décembre 2024



FMPS
Centre-Val de Loire

la pharmacie en MSP **retour d'expériences**

Sandrine VINCENT MONGLON

Pharmacienne

MSP Bonny sur Loire

POURQUOI INTEGRER UNE SISA



- **Partage des infos:**

- Echanges autour des cas patients compliqués polypathologiques

Retour expérience RCP

Manque de temps des médecins pour discuter avec patients sur leurs traitements , leurs habitudes de vie

Lors des discussions en RCP, possibilité de proposer des idées pour des aides à la mobilité , ou des aides extérieures

- **Choix des protocoles mis en place par la MSP de Bonny**

Retour d'expérience à la MSP de Bonny

- Protocole INR
- Protocole suivi hypertension
- Protocole vaccination
- Autres protocoles

- **Intérêt financier de la participation en MSP**

- Si participation , on est acteur en ce qui concerne les clefs de répartition sur les ACI qui seront redistribués
- Rémunération d'actes qui ne sont pas rémunérés dans notre activité quotidienne, ex : prise de tension

- **Interet d'utiliser le logiciel commun**

- Permet d'avoir un regard sur le dossier du patient, sur les ordonnances, sur les analyses notamment pour les BPM
- Permet de mettre en place protocole de collaboration qui permet que le médecin soit au courant ex: protocole de vaccination

Conclusion:



- Participer à une MSP permet d'être acteur de la MSP, ne pas subir les événements, de participer à des protocoles centrés patients
- Participer une MSP est un facilitateur d'échanges entre professionnels de santé
- Participer à une MSP, donne une image de la pharmacie au service du patient, celui se sent pris en charge par une équipe

Retour de vos expériences

Questions réponses

la pharmacie en MSP

aspects juridiques et comptables

Wilfried GAUTHIER

Expert-Comptable – Commissaire aux Comptes



Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires



Objectifs

- Gérer des moyens communs
- Sécuriser les relations entre les professionnels de santé
- Percevoir des rémunérations en contrepartie d'activités exercées en commun
- Percevoir des subventions
- Simplifier les relations entre les professionnels de santé libéraux et la collectivité « bailleresse »

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires



La SISA est une « SCM avec un objet plus étendu » :

- Mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun des associés (= SCM)
- Exercice en commun d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé (protocoles de soins)
 - **Précisions** Même si l'on considère traditionnellement que les pharmaciens accomplissent habituellement des actes de commerce puisqu'ils achètent des médicaments pour les revendre, ce n'est pas au titre de cette activité commerciale qu'ils interviendront dans le cadre de la société interprofessionnelle, compte tenu de l'objet imparti à celle-ci.

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires



- L'intégration de pharmaciens dans les SISA soulève une question en matière de TVA dans la mesure où les pharmaciens sont soumis à la TVA pour leur activité officinale.
- L'administration admet que les SISA associant des pharmaciens sont exonérées de TVA lorsqu'elles ne mettent pas en commun de moyens.
- Lorsqu'un pharmacien est associé d'une SISA (ou tout autre associé dont plus de 20 % de l'activité est soumis à la TVA), celle-ci ne peut bénéficier de l'exonération de TVA que si elle ne met pas en commun les moyens de ses associés. Sinon, les prestations fournies à ses membres par la SISA dans le cadre d'une mutualisation de moyens sont soumises à TVA.

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires



- Rémunérations perçues au titre de l'activité du pharmacien :
 - Encaissement sur la pharmacie ?
 - Encaissement à titre personnel ?

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires



Les associés

- Au moins deux médecins et un auxiliaire médical,
- Professionnels de santé exerçant une profession médicale, d'auxiliaire médical ou de pharmacien,
- Uniquement des personnes physiques,
- Inscrites au tableau de leur Ordre professionnel (le cas échéant)...
- Ayant formalisé un projet de santé en commun.

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires



Un pharmacien doit-il être associé d'une SISA ou simplement partenaire extérieur ?

- Quel est la volonté du pharmacien ?
- Investissement ?
- Pouvoir décisionnel dans la SISA si non associé ?
- Responsabilité des associés – Article 14 de Loi Valletoux du 27 décembre 2023 :
« ...limite de deux fois le montant de son apport dans le capital de la société »

Échanges



contact@fmeps-cvl.fr